

val-de-gâtine

Photovoltaïque : quelles solutions ?

Le 31 mai a eu lieu, à la salle des fêtes de Cours, une conférence sur le photovoltaïque à destination des entreprises et des services du territoire Val-de-Gâtine.

Cette conférence, à l'initiative de la communauté de communes, a réuni une trentaine de personnes. Elle était animée par une équipe du Sieds, dont son président, Roland Motard, qui a rappelé les grands enjeux (40 % d'énergie renouvelable en 2030), Angélique Garet, responsable du Pôle Sigil informatique et Cécile Cotet, chef de projet développement.

Le Sieds propose déjà en ligne un « cadastre solaire », une carte qui montre le potentiel solaire de chaque bâtiment, qui permet d'estimer le coût de l'installation et la production des panneaux. D'ici fin juin, l'application sera actualisée avec une détection des pans de toiture plus précise et plus qualitative. L'application sera simplifiée et permettra de faire plusieurs simulations pour de la vente totale ou de l'autoconsommation.

Le local limite les pertes

Le département compte un peu plus de 65 centrales de production électrique, a indiqué Roland Motard, rappelant l'importance de consommer l'énergie locale, pour limiter les pertes d'énergie sur le réseau. Dans les Deux-Sèvres, 10 % de l'énergie consommée est perdue, soit 14 millions d'euros d'achat d'électricité pour le Sieds.



Angélique Garet, responsable du Pôle Sigil informatique et Cécile Cotet, chef de projet développement au Sieds. (Photo NR)

Le Sieds étudie ainsi des actions pour soutenir les entreprises dans leurs projets et plus particulièrement sur le volet du raccordement à un compteur.

Revente ou autoconsommation

Dans le cadre de la revente de l'électricité, les tarifs d'obligation achat sont indexés sur différents indicateurs comme le coût du matériel et le coût du transport. Ils sont réévalués chaque trimestre.

L'autoconsommation peut être individuelle ou collective, dans un périmètre de 2 km. Une personne morale organisatrice définit dans ce cas la répartition de la production parmi les consommateurs, en fonction des besoins. Les producteurs bénéficient des tarifs de la revente et les consommateurs ne paient pas la part fourniture de l'énergie sur leurs factures.

Ombrières

Une offre de type ombrière a été développée par le Sieds en partenariat avec l'entreprise bretonne Sea you sun : des panneaux solaires qui permettent la création de zones ombragées, comme sur les parkings.

Avec la loi d'accélération des énergies renouvelables, tous les parkings existant au 1^{er} juillet 2023 d'une surface supérieure à 1.500 m² devront prévoir une solarisation sur 50 % de leur superficie (des exceptions sont prévues, les décrets sont attendus).

Des panneaux mobiles

Enfin, une offre de panneaux photovoltaïque mobile est proposée aux entreprises par le Sieds, dans le cadre de l'autoconsommation uniquement. L'installation des panneaux se fait en quelques jours, sans fondations.